



Séance du conseil d'administration du CROUS  
Du 3 juillet 2023

**Délibération CA – 2023-07-03-04**  
Relative à la démarche du Contrôle Interne

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation*

*Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires*

*Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique*

*Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable*

*Vu la circulaire relative à la gestion budgétaire et comptable des organismes publics et opérateurs de l'Etat*

*Vu les documents budgétaires annexés à la présente délibération*

*Vu la convocation des membres du conseil d'administration du GROUS de Limoges pour la séance du 3 juillet 2023*

• **Point de l'ordre du jour**

4. – Bilan de la mise en œuvre du contrôle interne

**Article 1** : Le Conseil d'Administration approuve le bilan de la mise en œuvre du contrôle interne (dispositif de maîtrise des risques actualisé et plan d'action).

Nombre de membres participant à la délibération : 15  
Abstentions : 0  
Pour : 15  
Contre : 0

Fait à Limoges le 3 juillet 2023

Le Recteur Délégué à l'Enseignement Supérieur,  
la Recherche et l'Innovation

Claudio Galderisi

